



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

**Administration Communale de
Troisvierges
BP 9
L-9901 Troisvierges**

V/Réf.: 106929
N/Réf.: ESA/EIE/2023-77451/179

Luxembourg, le 14 avril 2026

**Concerne : - Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Troisvierges concernant des fonds sis à Troisvierges, au lieu-dit « Auf der Lampertskaul »
- Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (loi SUP) – demande d'avis (article 7.2)**

Monsieur le Bourgmestre,

Par courriel du 3 février 2026, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité nous a saisi d'un avis conformément à l'article 7.2. de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, concernant le projet sous rubrique.

Pour l'établissement du présent avis, nous nous sommes basés sur le document élaboré par le bureau d'études OEKO-Bureau et intitulé « Strategische Umweltprüfung, Phase 2 – Umweltbericht für die geplante Modifikation des PAG im Bereich « Auf der Lampertskaul » in der Gemeinde Troisvierges » du 8 juillet 2025.

Après analyse des documents précités, nous vous informons que nous n'avons pas de remarques à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.



Marc SPAUTZ
Ministre du Travail

Copie à : Monsieur Serge WILMES, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité